Procès-verbal séance du 22 septembre 2022

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Représentés	Mr THOR	(procuration à Mme XIONG)
	Mr ADAM	(procuration à Mr JACQUINOT)
	Mme MOLENAT	(procuration à Mme RENIER)

Excusés Mme LEDIEU

-

Madame XIONG est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Présentation de Monsieur Olivier BARDIAU, nouveau directeur des services techniques, qui a pris sont poste au 1er septembre 2022. Monsieur BARDIAU était préalablement en poste à Val de Berry en tant que directeur technique adjoint du patrimoine. Monsieur BARDIAU est ravi d'intégrer les services de la commune et mettra toutes ses compétences et savoir-faire au service de la commune.

Madame le Maire communique les décisions prises pour le mois de juillet et août 2022 :

DECISIONS JUILLET 2022

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
020	12.07	Location de la salle de formation - 18 avenue Eugène Casella - 13 juin 2022 au 16 janvier 2023 - Pôle formation de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie du Centre Val de Loire	200,00 € TTC/mois
021	18.07	Récompense baccalauréat 2022 - Mention TB - Mr Oscar LEFEVRE	100,00 €
022	18.07	Récompense baccalauréat 2022 - Mention TB - Mlle Anne-Claire FAGES	100,00 €
023	18.07	Récompense baccalauréat 2022 - Mention TB - Mlle Héloïse POIREAULT	100,00 €
024	18.07	Récompense baccalauréat 2022 - Mention TB - Mr Charles XIE	100,00 €
025	26.07	Convention contrat de cession - SARL Kwamti - Prestation musicale dans le centre ville - 05/08/2022	1 000,00€ TTC
026	26.07	Convention contrat de cession - Association "Les trompes de Bel Air" - Prestation musicale dans le centre ville - 19/08/2022	300,00€ TTC

DECISIONS AOUT 2022

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
027	02.08	Marché de prestations de services - Etude du patrimoine et schéma directeur eau potable - Avenant n°1 - Cabinet Larbre Ingénierie (23) - Prestation supplémentaire concernant l'intégration d'une campagne de prélèvements d'échantillons d'eau potable aux robinets (en vue de rechercher l'éventuelle présence de chlorures de vinyle monomètre) est nécessaire	14 000,00€ TTC

-

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 28 juillet 2022 qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> Projet de délibération n° 2022/09/01 relatif aux rapports d'activités 2021 des services de l'Eau et de l'Assainissement

Madame le Maire indique qu'il convient chaque année de mettre en débat le rapport d'activités de l'année précédente concernant l'eau et l'assainissement. Etant donné qu'il s'agit de la première année du nouveau contrat conclu avec VEOLIA, il leur a été demandé de venir faire une présentation en Conseil municipal.

Monsieur Guillaume JACQUET se présente comme responsable de l'agence VEOLIA de Vierzon. Il s'occupe des contrats eau et assainissement de la Ville d'Aubigny-sur-Nère. A partir du 1er juillet 2021 les contrats eau et assainissement ont été renouvelés pour une durée de 10 ans, en délégation de service public.

L'agence VEOLIA de Vierzon est organisée en différents secteurs d'activités avec un effectif de 52 personnes qui gèrent les installations de production d'eau et de collecte des traitements des eaux usées. L'organigramme comprend les services suivants :

- Electro-mécanique (notamment la réparation des pompes)
- Travaux (renouvellement de canalisation et création de branchements neufs)
- Exploitation (installation et exploitation des réseaux, réparation des fuites, interventions chez les abonnés)

Cette organisation est la même pour la partie assainissement comme pour la partie eau potable.

Les chiffres présentés dans le rapport d'activités 2021 correspondent aux chiffres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les chiffres clés de la partie eau potable sont :

- 3 075 abonnés (abonnements actifs sur la commune)
- 5604 habitants desservis d'après le dernier recensement
- La consommation moyenne pour l'année correspond à 144 litres/habitant/jour.
- Installation de trois forages sur la station de la Théau qui sont envoyés vers le réservoir des Naudins, pour ensuite desservir l'ensemble de la commune.

Le fait marquant de 2021 a été la réhabilitation du réservoir, qui a été un énorme enjeu. Tout s'est très bien passé. Pour cette réhabilitation le stockage a été bipassé. Tous les réseaux étaient surclassés avec des risques de fuites de canalisations plus importantes, mais il n'y a pas eu de dégradations majeures sur le réseau.

Madame le Maire rappelle que cette réparation avait été demandée depuis plusieurs années car le réservoir était encombré de végétations. Les travaux ont coûté relativement cher, près de 400 000€, un important investissement. Parmi d'autres investissements à faire, il y a sans doute, une unité pour traiter l'eau et relever les métabolites de pesticides qui sont très présents dans le nord du Cher.

Monsieur JACQUET reprend que la problématique majeure sur la qualité de l'eau est la présence des métolachlores dans l'eau potable. Ce métabolite de pesticides est à ce jour réévalué par l'ANSES.

Madame le Maire explique qu'avant 2018, il n'y avait pas de recherche sur ces molécules et depuis 2018, les organismes se sont remis à chercher des traces de très nombreuses molécules. Effectivement plusieurs ont été trouvées, certaines ont été jugées comme non pertinentes mais une molécule reste pertinente, celle dont parlait Monsieur JACQUET. Un essai a été réalisé sur l'unité de traitement, où l'eau a été traitée (en dehors du circuit d'alimentation d'eau), avec du charbon actif en poudre. C'est extrêmement efficace, mais on attend que l'ANSES transmette son avis, si cela est pertinent ou non puisqu'il pourrait être déclassé. Cela engendrera un coût supplémentaire sur l'eau, puisqu'il faudra traiter et construire l'équipement.

Monsieur JACQUET ajoute que le pilote évoqué a donné des résultats vraiment très probants, puisque la durée de vie du charbon actif a quasiment été multiplié par 3. C'est la première fois qu'un pilote est mis en avant, et la Ville d'Aubigny-sur-Nère a été pionnière pour montrer le caractère pertinent de ce traitement.

Madame le Maire souligne l'attente des résultats auprès de l'ANSES. Il faut qu'ils fassent savoir si c'est dangereux ou non. Une réponse est nécessaire car c'est une construction qui oscillera sans doute entre 500 000€ et 1 000 000€. Il faudra amortir cet investissement qui sera répercuté sur le coût de l'eau et lissé sur plusieurs années.

Monsieur JACQUET revient à l'année 2021, sur les chiffres clés que VEOLIA suit au fur et à mesure. Sur l'année une amélioration a été constatée sur le rendement du réseau, qui est passé à 82,5% contre 78,3% en 2020. Même si l'été a été un peu moins chaud et plus pluvieux que les années précédentes, il est noté une prise de conscience dans le phénomène d'économie d'eau. Forcément si le rendement est amélioré, l'indice linéaire de perte se retrouve diminué. Il représente le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau. C'est un chiffre communiqué aux organismes de l'Etat pour suivre l'état des réseaux en France.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, qui est de 206 n'a pas évolué. L'étude patrimoniale du réseau qui est déjà en cours et qui s'achèvera en 2023 va permettre d'améliorer et de mettre en avant les réseaux et les rues concernées par les fuites.

Monsieur JACQUET continue avec le taux d'interruption de service, qui correspond à la fermeture du réseau lorsqu'il y a des fuites. Quand c'est à caractère urgent, la population n'est pas forcément prévenue et cela ressort en taux d'interruption de service non programmé. Le pourcentage est plus élevé, notamment à cause des fuites provoquées par les travaux route de Sainte Montaine, qui ont rendu nécessaire le remplacement de la canalisation. Les travaux consistaient initialement à un renouvellement de réseau d'eaux usées et finalement les deux canalisations d'eau potable présentent dans la rue, qui étaient très poreuses avec des micro-fuites sur un vieil acier, ont également été changées.

Madame le Maire indique que les canalisations en PVC produisent des CVM. Pour éviter la stagnation des CVM et pour ne pas prendre de risques pour la consommation humaine, des purges sont réalisées en permanence, pour que de l'eau coule en continu. En attendant de remplacer toutes ces canalisations, la commune a opté pour des purges pour ne pas engendrer de problème de santé. A terme, il faudra remplacer les tuyaux puisque les purges ne sont plus autorisées.

Monsieur JACQUET explique qu'un compteur comptabilise l'eau pastillée avec un écoulement permanent. C'est vraiment peu de mètres cube par rapport aux 400 000m³ qui sont produit à Aubigny-sur-Nère.

La slide sur les analyses rejoint ce qui a été évoqué sur les résultats. Les analyses physicochimiques ne sont pas à 100% notamment par rapport aux analyses de métolachlore. Le prix de l'eau correspond à 120m³. La facture est établie comme représentant la consommation moyenne d'un foyer, bien que l'on constate que la consommation a tendance à diminuer. Le prix de l'eau au 1er janvier 2021 était de 2,43€/m³ contre 2,47€/m³ au 1er janvier 2020.

Monsieur JACQUET détaille les faits marquants de l'année 2021 :

- Renouvellement du contrat en milieu d'année
- Renouvellement de la canalisation route de Sainte Montaine (270ml)
- Etude patrimoniale (réalisée par le Cabinet Larbre Ingénierie)
- Suivi des métabolites de pesticides (dans l'attente du retour de l'ANSES et de l'ARS)

La slide suivante comporte toutes les évolutions réglementaires en lien avec la Loi Climat et Résilience. C'est la prise en compte des objectifs de développement durable sur le long terme, tout ce qui ressort par rapport à la prise de conscience de préserver la ressource en eau. Cet été, la quasi-totalité du

département du Cher a été placé en situation de crise. Il n'y a pas eu de manque d'eau sur la commune mais néanmoins des réflexions ont été menées sur les moyens de communication pouvant être apportés aux abonnés, pour réduire la consommation d'eau puisque les arrêtés préfectoraux mis à disposition sont parfois difficiles à comprendre. En effet, les arrêtés comprennent les différents seuils d'alerte qui sont établis par bassin versant. Une commune peut être considérée en crise parce qu'elle fait partie du bassin versant d'une rivière ou d'un cours d'eau. De la communication peut être mise en place pour tous les abonnés via différents moyens (mail, sms).

Madame le Maire rappelle que la commune a fourni des efforts importants. Heureusement que des investissements ont été réalisés, la création d'un bassin de récupération des eaux de pluie du centre technique municipal. Les orages ont permis d'avoir de l'eau assez longtemps dans le bassin. Par ailleurs une cuve de récupération des eaux de pluie a été enterrée à côté du tennis et du rugby ce qui a permis d'assurer le fleurissement hors-sol.

Monsieur JACQUET présente la slide concernant le nombre de fuites réparées et le linéaire soumis à la recherche de fuites. A Vierzon, une personne s'occupe uniquement de cette recherche par technologie acoustique ou par recherche au gaz (sur les réseaux PVC) permettant de déceler des fuites. En totalité, 33 fuites ont été réparées et ont nécessité l'intervention d'une équipe avec une mini-pelle et tous les engins nécessaires et 9 fuites sur les compteurs des abonnés.
Le taux d'impayés sur la commune est de 1% en 2021, il est stable.

Madame le Maire demande si VEOLIA réalise bien toutes les démarches nécessaires pour récupérer cet argent.

Monsieur JACQUET répond que VEOLIA fait tout le nécessaire pour récupérer l'argent des créanciers

Le taux de réclamations écrites pour 1 000 clients est toujours en dessous de 1 et le taux de respect du délai d'ouverture des branchements est de 100%. Dès qu'il y a une demande d'ouverture il faut compter 1 jour ouvré.

La dernière slide reprend le résultat du compte annuel d'exploitation de VEOLIA sur le contrat en 2020 et 2021. La partie eau potable étant terminée, le rapport d'assainissement est ensuite présenté.

De la même façon que pour l'eau potable, le contrat a été renouvelé à partir du 1er juillet 2021. Le nombre d'habitants desservis par l'assainissement collectif est de 5 604, avec 2 737 abonnés au service d'assainissement collectif, qui représente une assiette de redevance de 255 152m³. Cela correspond à l'assiette de facturation des abonnés qui possèdent l'assainissement collectif. Les installations ont été quelques peu modifiées, et ne figurent pas sur la slide, car les cessions et les avenants pour l'intégration d'un nouveau poste de relèvement sont en cours. Il existe deux stations d'épurations situées, champ du Moulin des Filles et la lagune au domaine d'Aubigny. Le réseau de collecte est d'environ 43 000 ml, en dehors des réseaux de refoulement. Concernant les postes de refoulements il y en a 2 de plus puisque les travaux de la route de Sainte-Montaine ont nécessité la création de 2 nouveaux postes, qui sont en cours d'intégration dans le cadre du contrat. Il reste encore une partie de réseau unitaire qui collecte à la fois les eaux pluviales et les eaux usées.

La slide suivante représente le schéma du système de traitement de l'assainissement, qui comprend le réseau et la station d'épuration. Les volumes entrés représentent environ 443 000m³ avec un volume produit de 382 000m³ en eau potable. Il y a donc une arrivée d'eaux claires parasites qui est une importante problématique sur la commune, d'environ 60 000m³ pour l'année 2021.

Madame le Maire intervient en précisant qu'en 2021, des travaux ont été réalisés notamment route de Sainte-Montaine, en centre-ville et chemin du champ de la croix. Il a été fait du chemisage ou du

remplacement de canalisations pour éviter les eaux parasites. Généralement les eaux pluviales coulent dans les eaux usées, ce qui fait que la station d'épuration est en surcharge. De l'eau de la Nère a été découvert dans des tuyaux d'eaux usées donc cela devrait être remis en état la semaine prochaine, en espérant qu'il ne pleuve pas trop d'ici là, pour que les travaux puissent être réalisés. Ce sont des travaux compliqués puisque tout est réalisé à la main.

Monsieur JACQUET ajoute que sur le schéma on y retrouve les volumes déversés en tête de station ; ce volume est représenté par des orages ou des fortes pluies qui parasitent le système et donc la station finie par être en surcharge et n'est pas en mesure de traiter ce volume. Ces volumes sont déclarés à la Direction Départementale des Territoires (DDT) et sont suivis par les organismes de l'Etat.

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé la consultation pour confier la construction de la nouvelle station d'épuration. Ce n'est pas forcément le bon moment pour lancer un marché public avec la hausse des prix et cela inquiète. Mais il n'y a pas d'autres choix puisque la durée de vie de la station d'épuration arrive à son terme.

Monsieur JACQUET rejoint Madame le Maire sur le fait que la station d'épuration arrive à son terme et l'indice de connaissance repris sur la slide le montre bien. Les travaux qui ont été réalisés pour réduire l'arrivée d'eaux claires permettent de mieux traiter les affluents. La consultation qui a été lancé permettra de traiter les arrivées d'eaux de manière plus efficiente. Une station d'épuration vieillissante consomme de plus en plus et c'est également une problématique énergétique. Le fait qu'elle ne puisse pas englober les volumes avec les arrivées d'eaux de pluies et d'eaux claires parasites, ne permet pas de traiter 100% des effluents au cours de l'année. C'est pour cela que la conformité des performances de l'équipement d'épuration n'est pas à 100%, puisque tout ne peut pas être traité au niveau de la station, ce qui explique également le taux de conformité des rejets de la station. Le taux d'évacuation des boues correspond à l'évacuation des boues d'épurations qui arrivent en fin de traitement. Les boues récupérées sont traitées pour être retirées de la station. Ces boues sont déshydratées pour être ensuite envoyées en centre de traitement.

Comme pour la partie eau, la tarification sur la partie assainissement a légèrement baissée sur 2021, passant de 2,34€/m³ en 2020 à 2,30€/m³ en 2021.

Les faits marquants de l'année 2021 sont les suivants :

- Renouvellement du contrat : curage préventif prévu dans le contrat à hauteur de 5% du linéaire par an. Le curage préventif permet d'intervenir au préalable avant toute obstruction du réseau pour nettoyer les réseaux. Certains points noirs sont identifiés (endroits qui se bouchent plusieurs fois dans l'année) et le curage préventif permet d'éviter ces obstructions. Il y a aussi la mise en place d'équipements de sécurité sur les postes de relèvement (mise en place de barreaudages pour que les agents puissent intervenir en toute sécurité),
- Travaux de renouvellement du réseau route de Sainte-Montaine, et du Chemin du Champ de la Croix jusqu'à la station d'épuration, ainsi que dans le bourg de la commune,
- Création de deux postes de relèvement, Chemin du Champ de la Croix qui récupère la résidence des Bruyères et Chemin de Brinon.

Les évolutions réglementaires sont identiques à la partie eau potable. Sur l'année 2021, VEOLIA a procédé à 15 désobstructions sur des branchements (signalement d'un refoulement des eaux usées sur un trottoir), Cela peut provenir des branchements du siphon ou du réseau. Il y en a eu 6 sur le réseau principal. Le taux de point noir de 15,47% est assez élevé, notamment avec la partie de la route de Sainte-Montaine, dans la mesure où beaucoup de curages ont été réalisés en raison des travaux. A la fin de ces travaux, il a été constaté beaucoup d'enrobés et de gravats au fond des réseaux. Des interventions de nettoyage ont donc été nécessaires plusieurs fois. C'est aussi pour cela que la rétrocession des postes prend plus de temps.

La slide suivante présente les volumes évacués au niveau de la station située Chemin du Moulin des Filles. Les refus de dégrillage représentent ce qui arrive en début de station. Les effluents passent à travers un dégrilleur pour être traités. On retrouve des lingettes ou autres encombrants dans le réseau et tout est évacué. Cela représente 5 tonnes ce qui est important. Les bouchons sur le réseau sont très souvent en lien avec de la graisse ou des lingettes.
Les volumes de graisses évacuées représentent les surnageants au niveau du traitement. La graisse est extraite de l'eau et représente 22,5m³.

Pour conclure, la dernière slide sur la partie économique est la même que pour la partie eau potable avec le compte annuel du résultat d'exploitation de 2021 comparé à 2020.

Monsieur JACQUET demande s'il y a des questions sur l'eau potable, l'assainissement ou sur d'autres sujets en lien avec VEOLIA.

Monsieur TURPIN intervient en précisant que sur le rapport d'activités 2021 sur l'eau potable il est noté 2 450m³ de réserve, or en réalité cela représente 2 600 m³ de réserve avec le château d'eau.

Madame le Maire ajoute que tous les ans la même remarque est faite, et Monsieur JACQUET surajoute que tous les ans l'erreur est corrigée mais qu'elle finit toujours par revenir.

Madame le Maire remercie Monsieur JACQUET pour son intervention et apprécie que l'entreprise délégataire vienne présenter ses rapports d'activités en Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités 2021 de l'eau et l'assainissement.

> Projets de délibérations n° 2022/09/02 et n° 2022/09/03 relatifs aux avenants n° 2 aux contrats de concession de délégation de service public des services de l'Eau et de l'Assainissement

Madame le Maire indique que durant l'été la commune a reçu un courrier précisant que les contrats de concession de délégation de service public n'ont pas été mis à jour à la suite de la loi du 24 août 2021 respectant les principes de la République. Cela doit dorénavant être intégré dans nos contrats.

Madame le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer les avenants n°2 des contrats de concession, et précise que c'est dans le chapitre 1 du contrat que l'on retrouve l'article 9 qui est complémentaire.

Madame le Maire souligne que la commune ne s'attendait pas à ce changement et se doute que ce doit être la même chose pour toutes les autres collectivités.

Monsieur JACQUET signale que les premières collectivités se sont manifestées fin juillet 2022.

Madame le Maire ajoute que la commune avait jusqu'au 25 août 2022 pour se mettre en conformité mais étant donné que ce changement est parvenu entre deux conseils municipaux un courrier a été adressé à Madame la Sous-Préfète. La commune a reçu l'accord de passer cette délibération au mois de septembre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la signature des avenants n°2 aux contrats de concession de délégation de service public des services de l'eau et de l'assainissement.

> Projet de délibérations n° 2022/09/04 relatif à la reconduction du bail dérogatoire consenti au profit de l'enseigne « Les Bons Garçons »

Monsieur DUVAL prend la parole concernant le bail dérogatoire consenti au profit de l'enseigne « Les Bons Garçons » au 23 rue du Prieuré.

Par délibération en date du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'un bail dérogatoire au profit de la SASU Laurent BRICHE – Fromagerie les Bons Garçons – pour le local communal situé 23 rue du Prieuré aux conditions suivantes :

Durée : une année
Date d'effet : 1er septembre 2020
Loyer : 400 € hors charges, non indexé
Charges : supportées par le locataire
Dépôt de garantie : deux mois de loyers, soit 800 €

Un nouveau bail dérogatoire a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juillet 2021 pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Le bail arrive à la troisième année de reconduction et la loi donne la possibilité à Monsieur BRICHE de faire connaître son souhait de poursuivre son expérience pour une année supplémentaire et de signer un nouveau bail dérogatoire pour la période de septembre 2022 à août 2023. Le bail dérogatoire ne peut excéder une durée de 3 années et se terminera le 31 août 2023.

Madame le Maire rappelle que cette boutique est à l'essai. Cela donne la possibilité à un commerçant ou à quelqu'un qui veut s'installer, d'essayer, avant de signer un bail commercial, pour voir si cela fonctionne. C'est donc un bail sur 1 an et il y a possibilité de continuer sur durée totale de 3 ans pour après soit conclure un bail commercial soit arrêter l'activité. C'est relativement confortable pour la personne qui se lance.

L'idée est d'avoir un loyer peu élevé par rapport à la moyenne des loyers et notre volonté est d'avoir le plus de commerçants possibles, en proposant une offre éclectique aux habitants.

Madame le Maire propose de renouveler la reconduction du bail aux conditions suivantes :

- Durée : une année
- Date d'effet : 1er septembre 2022
- Loyer : 400 € hors charges, non indexé
- Charges : supportées par le locataire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la reconduction du bail dérogatoire consenti au profit de l'enseigne « Les Bons Garçons ».

> Projet de délibérations n° 2022/09/05 fixant la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED)

Madame ABDELLALI informe que chaque année le Conseil municipal vote la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Réseau Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (RASED) supportés par la ville d'Aubigny-sur-Nère. Ces frais portent uniquement sur les fournitures et les frais de téléphonie, en dehors de tout autre frais de fonctionnement puisque la psychologue se déplace dans les écoles des communes concernées.

Ces dépenses, assimilables à celles des écoles maternelles et élémentaires, sont réparties entre les communes selon l'effectif scolaire de chacune, communiqué en fin d'année scolaire. Le secteur sur lequel a été amenée à intervenir la psychologue cette année comportait 13 communes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les dépenses relatives au RASED se sont élevées à 1 585,96 €.

En conséquence, Madame le Maire propose, sur l'avis favorable de la 9° Commission en date du 15 septembre 2022, de fixer la participation de chaque commune comme suit compte tenu de la dépense ci-dessus et du nombre d'élèves suivis pour chaque commune :

Madame le Maire annonce que 128 élèves sont concernés, dont 63 pour Aubigny.
Un pourcentage de participation est calculé en fonction du nombre d'élèves. La participation d'Aubigny est donc de 780,60€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED).

COMMUNES	NOMBRE D'ELEVES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	REPARTITION (€)
AUBIGNY SUR NERE	63	49,22%	780,60
ARGENT/SAULDRE	13	10,16%	161,08
BLANCAFORT	11	8,59%	136,29
BRINON/SAULDRE	7	5,47%	86,73
CLEMONT	4	3,13%	49,56
JARS	3	2,34%	37,17
VAILLY/SAULDRE	9	7,03%	111,51
BELLEVILLE	10	7,81%	123,90
SANTRANGES	2	1,56%	24,78
BARLIEU	1	0,78%	12,39
PRESLY	3	2,34%	37,17
MENETREOL/SAULDRE	1	0,78%	12,39
OIZON	1	0,78%	12,39
TOTAUX	**128**	**100,00%**	**1585,96**

<u>> Projet de délibérati es aux frais de fonctionnement des é</u>

Madame ABDELLALI f if s'appliquant aux dépenses de fon apparaître un coût annuel moyen d (contre 357 € l'année précédente) e cédente).

Madame le Maire pré ais finalement quand il y a une baiss

Madame ABDELLALI i extérieures est égal au montant moy

En conséquence, Madame le Maire propose, sur l'avis favorable de la 9° Commission du 15 septembre 2022 :

- D'approuver la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny,
- De fixer pour l'année scolaire 2022-2023 à 691,15 € (contre 655,20 € l'année dernière) le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny : [(111 130 € + 159 795 €) /392 élèves = 691,15 €] *Dép. EPGJ + Dép. EMP / Nbre élèves total 2 écoles = coût moyen/élève*
- De l'autoriser à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le montant fixé pour la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny.

> Projet de délibération n° 2022/09/07 fixant la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange

Madame le Maire explique que le calcul est quasiment identique à la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny. Il y a seulement quelques lignes budgétaires qui ne sont pas prises en compte mais c'est vraiment assez marginal.

Les frais de fonctionnement « matériel » concernent notamment l'entretien, les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux, l'entretien et le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement (sauf l'équipement), l'achat des registres et imprimés pour les classes, et la rémunération des agents de service.

La contribution de la commune calculée par élève et par an est basée sur le coût moyen d'un élève des classes de même nature que l'école publique.

Madame le Maire propose, sur l'avis favorable de la 9° Commission du 15 septembre 2022, de retenir comme participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange, pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 431,10 € par élève des classes élémentaires (345 € l'année dernière)
- 1 120,60 € par élève des classes maternelles (1 188 € l'année dernière). Ce versement s'applique aux élèves de Petite section - Moyenne section et Grande section, excluant les éventuels élèves nés en 2020 et inscrits en Très petite section.

Madame le Maire explique que la participation a baissé pour l'école primaire et a augmenté pour l'école maternelle, du fait du nombre d'élèves. Malheureusement pour cette année une diminution de 16 élèves est constatée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme PINET qui ne prend pas part au vote) le montant fixé pour la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange.

> Projet de délibération n° 2022/09/08 relatif à la décision modificative de crédits n° 1 – Budget Primitif 2022 de la Commune

Madame le Maire rappelle que le budget a été approuvé par délibération en date du 7 avril 2022.

Les dépenses concernant la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Démontage de l'antenne de l'ancienne caserne des pompiers : 4 190 €
- Sol pour les jeux au Parc des Sports : 3 280 € (cette dépense ne figurera plus dans la section investissement)
- Budget de fonctionnement de communication : 3 000 € (banderoles, octobre rose, affichage 4/3)
- Réparation de caméras : 1 020 €
- Fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : - 4 000 €. Le montant prévu était trop élevé.
- Hébergement du serveur Technocarte : 1 890 €
- Licences offices et Technocarte pour les directrices des écoles : 3 260 €. Cela permet de donner accès aux mêmes données que la commune.
- Admissions en non-valeur : 7 357 €
- Intérêts de l'emprunt 2022 : 4 800 €. La commune imaginait débloquer l'emprunt en fin d'année mais comme il y a du retard sur des rentrées de subventions, l'argent a été débloqué dès le milieu de l'année. Il faut donc enregistrer les intérêts de l'emprunt.
- Virement à la section investissement : 624,67€

Concernant les recettes de la section de fonctionnement :

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : une recette de 24 001 € a été versée en plus de ce qui avait été prévu.
- Subvention sur la qualité de l'air : 1 420,67 €. Installations de capteurs de CO2 dans les écoles.

En ce qui concerne la section investissement, nous retrouvons le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 624,67 €. Pour les dépenses d'investissement nous avons les modifications suivantes :

- Capital emprunt 2022 : 25 516 €
- Etudes : 20 000 €. Notamment pour réaliser des économies d'énergies.
- Remparts du Pont Beaumont et Rue de la Chaussée : 34 630 €. La commune a demandé le classement des remparts qui sont un peu en mauvais état. Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise Jacquet, qui a été retenue pour le marché avec une subvention de la DRAC à hauteur de 9 444 €.

Madame le Maire informe que la commune a installé une petite toiture en tôle ondulée en plastique qui date d'après la destruction de la maison Portal. A l'époque il s'agissait d'une installation provisoire, mais cela dure et il y a un risque d'effondrement. Monsieur LAURENSON a alerté la commune sur les risques mais les demandes de subventions prennent du temps. L'entreprise devrait intervenir d'ici peu. Il faut donc l'ajouter au budget.

Madame le Maire propose de retirer le local à archives car il y a un important travail à faire avant la construction, pour connaître exactement les besoins. Actuellement les archives de la mairie sont stockées au deuxième étage dans les greniers du Château, ce qui n'est pas forcément très bien pour la structure du Château au regard du poids que cela représente. Ces archives ont été longtemps classées et archivées et depuis il n'y a plus de suivi.

Madame MALLET signale que les archives sont correctement classées jusqu'en 1980 par thématiques et depuis les services classent par ordre chronologique mais cela n'a pas été fait à chaque fois.

Madame le Maire informe que Madame LE BIHAN a pris attache auprès des archives départementales pour voir s'il est possible de nous aider et le prix que cela pourrait coûter.

- Acquisition d'un local commercial dans le centre-ville : 40 000 €. Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, pour installer des commerçants avec des loyers corrects. Certains

locaux commerciaux ne trouvent pas preneur et c'est intéressant pour la commune de se positionner dessus afin de donner la possibilité à des personnes de s'implanter.

- Toiture de la dépendance du presbytère : 26 150 €. Le presbytère est la propriété de la commune et donc nous devons le clos et le couvert.
- Route de Sainte-Montaine : surcoût de 58 500 €
- Achat d'une rampe pour le véhicule de la police municipale : 3 200 € (rampe lumineuse aux normes qui permet aussi de prévenir par haut-parleur et notamment dans le cadre du PPRT de Butagaz). La communication est plus facile avec la population dans des conditions telles que les inondations ou bien lors d'une manifestation.
- Jeux du Parc des Sports : - 3 280 € puisque la dépense est passée en section de fonctionnement.
- Réfrigérateurs du centre de loisirs : 1 800 €
- Four de la cantine : 11 160 €
- Avenant marché restauration du Château pour la tranche optionnelle 1 (charpente) : 32 100 €
- Avenant marché restauration du Château pour la tranche optionnelle 1 (échafaudage) : 11 040 €. Un retard de 6 mois a été indiqué à cause du problème de la charpente qui était complétement à refaire dans la tour. Il y a donc besoin d'un double échafaudage pendant 6 mois. Une négociation est en cours avec le maitre d'œuvre, la commune et l'entreprise.
- Restauration du Château tranche optionnelle 2 : 75% du montant est retiré car ce ne sera pas réalisé cette année donc ce sera pour 2023.
- Clauses sociales pour l'agrandissement de la crèche : 2 000 €. Volonté de tous car quand on réalise d'importants travaux, on insert des clauses sociales qui permettent à des personnes en insertion, porteuses de handicap ou des personnes en formation de venir travailler sur ces chantiers. C'est une opération extrêmement valorisante pour les personnes qui viennent réaliser ces chantiers. Ce chantier va être intéressant puis qu'il y aura tous les corps de métiers. Si les collectivités publiques ne donnent pas la chance c'est très dommageable. La prestation représente 2 000 € auprès de l'association Prométhée, qui rédige et suit les heures d'insertion qui sont réalisées sur les chantiers.
- Raccordement électrique du tennis : 1 400 €
- Contrôle technique du club house du rugby : 600 €
- Actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie : 4 600 €
- Route des Naudins (enfouissement des réseaux) : surplus de 17 400 €
- SPS Naudins et permis d'aménager : 4 464 €. Nécessaire puisqu'il y a une toute petite partie de la Route des Naudins qui se trouve dans le rayon des 500m protégés. Il a donc fallu déposer un permis d'aménager et payer un prestataire.
- Place de la Tour (raccordement électrique) : 1 175 € de raccordement électrique en vue de l'installation de bornes de recharge électrique.
- Dépenses imprévues d'investissement : 82 445,23 €. Ce montant sera probablement utilisé pour des investissements concernant la voirie mais cela sera à voir le mois prochain.

Concernant les recettes en section d'investissement :

- Subvention des remparts par la DRAC : 9 944 €
- Subvention de la DRAC pour le site patrimonial remarquable : 27 363 €. La dépense était intégrée mais la subvention n'a pas été anticipée car le montant n'était pas fixé. La commune s'est financée à hauteur de 70% pour le SPR.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative de crédits n°1 concernant le budget primitif de la Commune 2022.

> Projet de délibération n° 2022/09/09 fixant les tarifs de vente d'objets au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance (CIAA)

Madame MALLET rappelle que le CIAA possède une boutique où l'on y trouve des livres et des objets en vente. En novembre 2020, le Conseil municipal a voté les tarifs s'appliquant, parmi lesquels figuraient des tarifs pour trois livres dont le stock doit être réapprovisionné aujourd'hui. Les prix d'achat ayant évolués depuis 2020 il y a lieu d'actualiser le prix de vente au public en conséquence.

Par ailleurs, deux nouveaux produits seront proposés à la vente au CIAA : un livre de poésie et un livre de recettes écossaises.

Madame le Maire propose par conséquent, sur l'avis favorable de la 9° Commission du 15 septembre 2022, de fixer ces nouveaux tarifs comme suit.

Produit	Fournisseur	Prix d'achat	Prix précédent	Proposition
BD *Le Grand Meaulnes*	Bernard Capo	12,663	**13,23**	**18,9**
Livre recettes *Ecosse, Haggis & Chranacan*	La Martinière	18	**Nouveau**	**25,00**
Livre poésies *Annales des cinq sens*	Sous le Sceau du Tabellion	10,5	**Nouveau**	**15,00**
Livre *Marie Stuart*	Le Comptoir du livre	6,56	**7,4**	**8,20**
Livre *M. Mme en Ecosse*	Le Comptoir du livre	2,32	**2,7**	**2,90**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs fixés pour la vente d'objets au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance.

> Projet de délibération n° 2022/09/10 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Aubigny Thaï Boxing

Monsieur TASSEZ annonce qu'une nouvelle association de Boxe Thaïlandaise s'est créée à Aubigny-sur-Nère suivant déclaration auprès de la Préfecture en date du 13 juin 2022. Elle développe la pratique des disciplines de Boxe thaïlandaise et de Self défense.

Cette association souhaite aujourd'hui acquérir du matériel pour lui permettre de démarrer ses activités dans de bonnes conditions.

Il est proposé, sur l'avis favorable de la 9° Commission du 15 septembre 2022, de lui attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 1 000 €.

Madame le Maire a reçu les dirigeants de l'association et note qu'il y a beaucoup de femmes notamment au Self défense et que cette activité plait beaucoup. L'association doit notamment acquérir un ring pliable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Aubigny Thaï Boxing.

> Projet de délibération n° 2022/09/11 relatif au partage de la taxe d'aménagement entre la Commune et la Communauté de communes Sauldre et Sologne

Madame le Maire fait savoir que l'Etat souhaite qu'une partie de la taxe d'aménagement soit donnée à la Communauté de Communes et qu'elle ne soit plus conservée par les communes. La Communauté de communes Sauldre et Sologne s'est réunie, et il a été décidé de reverser 5% à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Madame le Maire propose :

- D'adopter le principe de reversement de 5 %.
- De l'autoriser ou son représentant à signer la convention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le partage de la taxe d'aménagement entre la Commune et la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> Projet de délibération n° 2022/09/12 relatif à l'inscription budgétaire de créances éteintes et d'admissions en non-valeur

Madame le Maire rappelle que les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont anonymes et propose l'inscription au compte 6541 pour admission en non-valeur des titres de recettes pour les montants suivants :

- 560 € pour l'enlèvement de déchets sur le domaine public ;
- 652,82 € et 8 143,71 € concernant une ancienne mise en péril avenue du Parc des Sports ;

Madame le Maire propose l'inscription au compte 6542, de créances éteintes qui sont essentiellement des frais de cantine et de garderie ainsi que l'annulation d'un mandat à la suite du double paiement d'une facture. En contrepartie un mandat annulatif a été émis mais il a été pris pour un mandat de recette et il faut donc l'annuler.

Concernant les dettes de la cantine et de la garderie, elles datent de 2018, 2019 puis 2020 et cela ne s'arrange pas. Pour rappel, la commune a accepté le dispositif « cantine à 1€ » pour un bon nombre de citoyens. Même si les prix des denrées augmentent, il a été décidé de ne pas modifier le prix de la cantine.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'inscription budgétaire de créances éteintes et d'admissions en non-valeur.

> Projet de délibération n° 2022/09/13 relatif à la création d'emplois vacataires

Madame le Maire explique qu'en octobre va avoir lieu la foire exposition et que de ce fait il est nécessaire de recruter du personnel vacataire comme tous les ans. Ce sont des agents titulaires d'un SSIAP (Service de Sécurité Incendie Assistance à Personnes) de catégorie 1 ou 2, au nombre de 3.

La rémunération de base est de 405 € pour un SSIAP 2 et 365 € pour un SSIAP 1, forfait brut pour 2 jours.

Par ailleurs dans le cadre de la communication municipale la commune est amenée à éditer des documents qui sont distribués dans les boites à lettres des administrés. Il y a donc lieu de recruter ponctuellement un agent pour réaliser cette mission. La rémunération d'un agent vacataire pour effectuer la distribution des documents dans les boîtes à lettres des foyers albiniens, pour une durée de 12 mois, est proposé au taux horaire correspondant au SMIC en vigueur.

Madame le Maire propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget et de lui donner pouvoir pour signer les contrats. La commune tente de trouver des personnes habitant Aubigny-sur-Nère pour pourvoir ces contrats.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'emplois vacataires pour l'organisation de la Foire Exposition et la distribution de documents dans les boites aux lettres.

Informations diverses

1- Madame le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont organisé la Fête du Sport et en particulier Monsieur TASSEZ qui porte cette délégation. La fête a été très réussie. La nouvelle organisation sur un même lieu était très bien. Il y a eu une belle mobilisation. Cette fête est vraiment très appréciée et permet à tous de s'essayer au sport.

2- Madame le Maire informe qu'au moment de la Foire Exposition et notamment le vendredi 14 octobre et le samedi 15 octobre aura lieu « Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce ». Le but étant de mettre à disposition de porteurs de projet qui ont envie de se lancer dans l'entreprenariat et le commerce des locaux commerciaux vides.

   Ces personnes vont être coachées pour pouvoir accélérer leurs projets. Certains pourront obtenir des aides de différents partenaires et de la commune également avec notamment des loyers offerts. La commune d'Aubigny-sur-Nère a été sélectionnée pour la Région Centre-Val de Loire. Il y a un évènement de ce type par région, en partenariat avec Leboncoin. Des vidéos vont être diffusées sur les réseaux et Leboncoin offrira une visibilité aux lauréats sur leur site. C'est un énorme avantage.

   Si des personnes ont connaissance de porteurs de projet qui ont envie de se lancer ou même pour qui le projet n'est pas complétement mur ou suffisamment avancé, qu'ils n'hésitent pas à les renvoyer en mairie.

3- Madame le Maire évoque la navette Nessy. La commune a été lauréate d'un appel à projet ADEME avec la possibilité d'essayer une navette électrique pendant 1 an. Deux contrats ont été signés, un contrat de location et un contrat de prestations de services pour la conduite.

   L'expérimentation et le financement se sont arrêtés au 15 septembre 2022. Un bilan a été réalisé et il semble effectivement que c'est un besoin. Les habitants se sont clairement exprimés mais la navette ne tournait pas forcément toujours de façon optimale et donc un travail est en cours notamment d'un point de vue juridique. En effet l'organisation des transports revient à la Communauté de communes Sauldre et Sologne mais celle-ci a redonné la compétence à la Région Centre-Val de Loire car sinon il aurait fallu reprendre l'ensemble des transports. C'est trop compliqué pour une petite Communauté de Communes, et donc il faut vérifier juridiquement que la commune a bien la possibilité d'organiser un transport.

   Le prix d'achat de la navette a été négocié, car la location était assez onéreuse. La commune avait le droit à des subventions à hauteur de 80% mais ce n'est plus le cas donc il est envisagé d'acheter la navette et la conduite serait sans doute réalisée par le personnel communal. Avant cela il faut réorganiser le service, si le Conseil municipal décide d'acheter cette navette.
   La commune possède une clause de compétence générale donc il serait facilement possible de le faire ; sinon la Région Centre-Val de Loire propose une délégation de service. Il y a une organisation territoriale sans doute suradministrée mais c'est aussi une question de responsabilité donc il faut que chaque collectivité exerce ses compétences et non pas de celles des autres. Une réponse devrait parvenir d'ici quinze jours.

   Ce projet a été réalisé dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et il va falloir regarder comment faire évoluer le service. Le carburant est cher. Par ailleurs la mobilité collective quand il n'y en a jamais eu dans une commune c'est assez difficile et un an d'expérimentation ce n'est sans doute pas assez. Il faut se donner du temps car c'est un vrai besoin et il y a des personnes

qui sont éloignées, qui n'ont pas de véhicule, ni de permis de conduire ou qui ne sont plus très sûres de prendre leur voiture. Il faut donner la possibilité à ces gens-là, de pouvoir aller chez le médecin, faire leurs courses ou bien des démarches administratives à la mairie.

Madame le Maire espère vraiment qu'il sera possible de reprendre ce service. La navette Nessy est pour le moment dans un bâtiment aux ateliers municipaux.

4- Madame le Maire évoque le sujet des économies d'énergies. Les contrats gaz et électricité ont été renouvelés avec l'UGAP qui représente le plus important marché en France et regroupe le plus de collectivités. La commune est arrivée en fin de contrat au 30 juin 2022 et la négociation a été faite en pleine hausse.

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé une hausse d'impôt pour contrer ces tarifs afin de pouvoir payer les factures. C'est très complexe pour décortiquer toutes les parties des contrats mais pour tout dire, la consommation totale de gaz en 2019 équivalait à environ 165 000 € or aujourd'hui si l'on prend la même consommation cela représente 350 000 € ce qui nous fait pour le gaz 185 000 € en plus. Cela correspond à la hausse d'impôt. Il va falloir se serrer la ceinture pour ne pas dépasser et ne pas entamer sur des dépenses d'équipements. Il faut faire attention et très clairement concernant les associations il va y avoir du changement. Chaque association a la gratuité de la salle des fêtes une fois par an. Avec le nombre d'associations que nous avons elles ne paient quasiment jamais. Il va falloir regarder à ce niveau-là.

Peut-être faudra t'il également décider de fermer des équipements même si ce n'est pas le souhait de l'équipe municipale.
Evidemment le plus important des problèmes concerne la piscine. Il va y avoir une hausse entre 40 000 € et 50 000 € pour 2022 minimum de plus. Il est question de demander à la Communauté de communes Sauldre et Sologne une aide puisque la commune a supporté à elle seule l'investissement et le fonctionnement de la piscine jusqu'alors. Maintenant c'est un équipement qui sert plus largement qu'Aubigny et heureusement elle a été faite pour cela mais aujourd'hui il n'est plus possible qu'Aubigny supporte seule cet équipement. Ce n'est pas juste vis-à-vis des albiniens.

Dans un premier temps, un fonds de concours pourrait être envisagé pour apporter une aide et à terme il pourrait être envisagé que la piscine soit transférée à la Communauté de Communes. Evidemment la Communauté de Communes ne se précipite pas puisque cela va alourdir ses charges mais payer un tel équipement par 5 500 habitants ou par 14 000 habitants ce n'est pas la même chose.

Pour l'électricité c'est la même chose, un tour des chaudières a été réalisé avec Monsieur CARLIER et une réunion de travail va avoir lieu avec les adjoints. Ensuite chaque commission devra trouver des solutions pour réduire les consommations. Les agents municipaux vont aussi être intégrés avec la proposition d'un défi de bonnes pratiques. Parfois quand on est sur le terrain on remarque une consommation qui pourrait être moindre. Ce défi sera donc lancé parmi les agents et ensuite les trois ou quatre meilleures idées, en tout cas les plus efficaces, pourraient être récompensées. On verra ce qui peut être fait, s'ils peuvent éventuellement recevoir un bon cadeau pour noël chez les commerçants d'Aubigny. En tout cas le souhait est de créer une petite animation autour des bonnes pratiques. Cela se fait pour la sécurité dans certaines entreprises notamment Wilo Intec et Butagaz.

Concernant l'eau, une dérogation a été demandée pour déporter la période de vidange de la piscine. C'est un sujet cher à Monsieur FAURE car c'est lui qui avait indiqué que la piscine allait être vidée. Cette dérogation a été demandée pour ne pas vider la piscine mais surtout pour ne

pas la remplir pendant la période de sécheresse. Une étude est menée pour voir comment et où pourrait être stockée cette eau. Le problème est que la piscine a été faite sur pieux. Il est difficilement possible d'intégrer des réserves d'eau au pied puisqu'elle est très proche de l'eau et il n'est pas possible d'installer des bassins à côté puisqu'il y a le camping à proximité. Un calcul doit se faire pour savoir le nombre de camion nécessaires pour vider la piscine puis pour récupérer l'eau, au moins pour nettoyer la voirie. Alors peut-être que ce ne sera pas la totalité pour la première fois mais il faut vraiment trouver des solutions pour faire attention à nos ressources qui ne sont pas inépuisables.

5- Madame le Maire ajoute qu'un courrier a été reçu de la secrétaire d'état, Madame Dominique FAURE qui est venue nous rendre visite. C'était un échange vraiment très intéressant et constructif. Elle a adressé ses remerciements appuyés.

6- Madame le Maire informe également que la commune a reçu un mail pour lui indiquer que le « label 4 fleurs » est renouvelé et que la commune a obtenu un prix national qui est le « prix de l'attractivité touristique ». C'est une belle récompense, pour tout le travail réalisé par l'ensemble des services municipaux et bien sûr celui des espaces verts. La ville est propre et bien entretenue

   Les efforts réalisés sur les bâtiments comptent également beaucoup. C'est vraiment une belle récompense et la remise des prix aura lieu le 14 décembre 2022 à Paris. Madame le Maire essaiera d'être présente sinon ce sera Monsieur GRESSET qui la représentera.

   Pour ce qui concerne les Petites Cités de Caractère, le résultat viendra plus tard. Pendant la présentation devant le Jury, il a été évoqué le souhait de pouvoir végétaliser les pieds de murs dans certaines rues. Cela permettrait d'embellir certaines rues. Dans la rue des Foulons une maison est magnifiquement végétalisée, rue du Bourg Coutant il serait également possible de généraliser la végétalisation des pieds de murs. Le végétal apporte de la fraicheur et un esthétisme. C'est aussi une façon d'intégrer la population à l'embellissement de la vile. La commune pourrait fournir des plants, se mettre d'accord sur une palette de plantes pour que ce ne soit pas hétéroclite et prévoir des journées jardinage pour les personnes qui ne savent pas.

Madame le Maire communique le calendrier des dates à retenir :

- Samedi 24 septembre à 20h : Visites théâtralisées – Compagnie des Comédiens associés – Service culturel d'Aubigny – Départ cour du Château. Madame le Maire souligne que c'est la dernière représentation et que ces visites ont eu un succès fou.

- Jusqu'au 30 octobre : Exposition « Ciel, terre et eau au fil des saisons » de Karina SCHNEIDERS – Service culturel d'Aubigny – Galerie François 1er

- Jusqu'au 2 octobre : Exposition « Chasse et Pêche » – Vieil Aubigny – Maison Victorine. Madame DOGET indique que la fréquentation est moyenne et cela est peut-être dû aux pics de chaleurs.

  Madame le Maire trouve que l'affichage n'est pas optimal. Il faut faire mieux et plus moderne. L'année prochaine, il faudra relooker l'affichage. Cela méritera aussi une plaquette à mettre à l'office du tourisme.

  Madame DOGET ajoute qu'il y a un relais de visiteurs avec la Galerie François.

- Dimanche 2 octobre de 12h à 20h : Loto – Tennis de Table d'Aubigny-sur-Nère – Salle des Fêtes

- Lundi 3 octobre au vendredi 7 octobre : Semaine bleue – Centre Communal d'Action Sociale
  Madame le Maire souligne un beau programme et un fascicule va être distribué dans les boîtes aux lettres. Il y a une démonstration et une dégustation de galettes bretonnes. On retrouve aussi une dictée, le film « Joyeuse retraite 2 », de la gymnastique volontaire, un atelier pâtisserie à la Maison France Services pour la fabrication de macarons et également une activité tableau de fleurs en pommes de pins par Linda RICHARD.

- Samedi 8 octobre 2022 à 16h30 : Initiation à la danse traditionnelle avec Décibal – Service culturel d'Aubigny – La Forge

- Samedi 8 octobre 2022 à 20h30 : Concert Décibal – Service culturel d'Aubigny – La Forge

- Dimanche 9 octobre 2022 de 14h30 à 20h : Thé dansant – Accordéon Symphonie – Salle des Fêtes

- Mardi 11 octobre 2022 de 15h à 18h30 : Collecte de sang – Etablissement Français du Sang – Salle des Fêtes

- Vendredi 14 octobre et samedi 15 octobre 2022 : Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce

- Samedi 15 octobre et dimanche 16 octobre 2022 : 35ème Foire exposition – Aubigny Animations – Salle des Fêtes

- Dimanche 23 octobre 2022 : Marche Rose
  Madame le Maire rappelle qu'elle avait été initiée l'année dernière et elle encourage toutes les personnes à être très nombreuses cette année pour récolter des fonds pour le cancer du sein.

Calendrier des prochaines instances municipales :

- Jeudi 13 octobre 2022 : 9° Commission
- Jeudi 20 octobre 2022 : Conseil municipal

Madame le Maire explique qu'il n'est pas possible de préparer le conseil municipal de manière rapproché, il n'y a pas assez de sujets et peut être qu'au mois de novembre il n'y aura pas de conseil municipal mais cela n'est pas encore sûr.

Questions diverses :

Madame BUREAU tient à prévenir le Conseil municipal que début décembre il y aura le Téléthon. Le lancement a eu lieu la semaine dernière. Il faut continuer à se mobiliser. Cette année le thème est « la couleur », donc elle a pensé initier un stand sur le marché peut être une quinzaine de jours avant le Téléthon, afin d'installer un bar à soupe de toutes les couleurs. Elle invite le Conseil municipal à chercher des recettes et un échange sur ce sujet aura lieu lors d'une prochaine réunion.
Madame le Maire fait savoir que le Conseil municipal ainsi que les jeunes vont se mobiliser et partageront ensemble un même stand, elle ajoute que chaque collecte compte pour le Téléthon. La commune est satisfaite de faire partie du tableau de tête dans la récolte de dons sur le département.

Il y a de plus grandes villes qui devraient pouvoir se mobiliser davantage. A Aubigny c'est plutôt un Téléthon intercommunal. Grâce aux bénéfices du Téléthon des travaux seront consacrés aux problèmes de vue et sur la DMLA qui touchent énormément de citoyens. Le Téléthon aura lieu le 3 et 4 décembre 2022.

Madame PINET prend la parole concernant la rentrée scolaire de l'Ecole Sainte-Solange et affirme que tout s'est très bien déroulé. Les enfants vont participer à une activité « nettoyons la nature ». En même temps c'est également prendre soin de son corps en marchant. En faisant le tour de la ville, elle s'est rendu compte que peu d'endroit contient des détritus. Elle indique en revanche qu'en face de la carrosserie Raffestin, il y a un terrain vague où se trouvent plein de déchets.
Madame le Maire intervient en précisant que ce terrain est privé. Il est possible de passer sur le chemin à côté mais il n'est pas possible de nettoyer ce terrain. Il peut y avoir à faire derrière la salle des fêtes, au niveau de l'aire de pique-nique ou bien dans les Grands Jardins. En tout cas c'est une très bonne initiative.

Madame PINET reprend que toutes les écoles des départements du Cher, de l'Indre et du Loiret en lien avec le pôle bientraitance éducatif, vont marcher dans la nature et écouter le brame du cerf.

Monsieur FAURE réagit sur le Téléthon par rapport au Rotary Club Aubigny-Argent dont il fait partie. Il informe qu'une avant-première du film « Guerre de lulu » est organisée au cinéma d'Aubigny le 17 novembre 2022. C'est un film qui va sortir en 2023. L'avant-première est très en amont de la sortie officielle. Le film reprend l'histoire d'enfants qui se retrouvent seuls durant l'invasion allemande de 1939 et qui doivent se débrouiller et vivre ensemble pendant plusieurs semaines. Au départ, c'est une bande-dessinée qui a été adaptée en film. La contremarque est disponible auprès du Rotary pour ceux qui veulent y participer. Les fonds vont être envoyés à Espoir en Tête, qui est une association nationale, qui travaille sur les maladies du cerveau.
Madame le Maire indique que c'est une cause qui lui tient particulièrement à cœur et que ce film a une très bonne critique. Elle remercie le Rotary pour ce qu'il réalise, notamment avec le rassemblement des voitures de prestiges, qui a connu un beau succès.

Monsieur FAURE précise également que le marché de noël sera organisé comme l'année dernière. Une fanfare sera présente et déambulera dans la ville pour créer de l'animation en dehors du marché. Le marché de noël aura lieu le samedi 17 décembre et dimanche 18 décembre 2022 dans la cour du Château.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.